

PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES ADULTES -RELAIS

Rédaction de la fiche de poste (*déposée dans le cadre du cerfa de demande*)

En veillant à préciser l'obligation de participer à des formations, conduisant à des déplacements en IDF :

- d'adaptation au métier de médiateur ;
- socles : valeurs de la République & laïcité, prévention de la radicalisation ;
- de VAE.

Publication de la fiche de poste par la structure
sur des sites spécialisés

Pôle Emploi
(obligatoire)

Réseaux
(France Médiation,
Profession Banlieue)

Autres
partenaires

Procédure « classique »

Le cas échéant

Collecte de CV par
l'employeur
(candidatures spontanées)

Collecte de CV par
l'employeur
- candidatures spontanées
- transmission par Pôle Emploi
après « sourcing »

Information collective aux
candidats
(Pôle Emploi/Employeurs)

Transmission des CV des candidats
présélectionnés par l'employeur
au délégué du Préfet

Jury de recrutement
(présence de l'Etat obligatoire)

Communication à la
DDCS du candidat
choisi par l'employeur